Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212202774-20260416-2026030-DE

2026-030

COMMUNE de SAINT-BRANDAN (Côtes d'Armor)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 MAI 2023 A 20H00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à 19h, le Conseil Municipal de SAINT-BRANDAN dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian JOLLY, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **19**

Présents :
Christian JOLLY, le Maire, Céline AUFFRAY, Franck CHAMPAGNE, Virginie LAIGLE, Vincent LE BERR, Virginie PHILIPPE, Didier LE VEXIER, Jean Pierre VARNIER, Sandra LE GUILLOUX, Christelle BOITARD, Delphine HELLOCO, Jean-Alain QUINIO, Laëtitia HENRY, Nadège JOUAN, Olivier FLAGEUL, Bryan DEVILLE, Claire SÉRRÉ, Daniel DEMOY, Marie-Laure PEN.

Procurations :
M Jean-Pierre VARNIER donne pouvoir à M Didier LE VEXIER

Secrétaire de séance : Nadège JOUAN
Date d'envoi de la convocation : 07 avril 2026
Date de l'affichage : 16 avril 2026

Délibération n°2026-030 : Désignation du référent à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat

M. le Maire informe le Conseil de l'adhésion en cours de la commune à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc.

Cette association, fondée en 2010 par les EPCI composant le Pays de Saint-Brieuc, rejoints en 2023 par celui de Leff Armor Communauté, a pour objet la lutte contre le dérèglement climatique. Pour ce faire, elle met en œuvre trois missions principales :

- L'information, la sensibilisation, le conseil et l'accompagnement aux particuliers notamment pour des travaux de rénovation énergétique, et la lutte contre la précarité énergétique en lien avec les plateformes de l'habitat portées par les 3 intercommunalités de son territoire,
- Le suivi énergétique du patrimoine communal et l'accompagnement des collectivités à la maîtrise de l'énergie (dispositif de Conseil en Energie Partagé, CEP)
- L'accompagnement à la définition, à l'animation et à la mise en œuvre de politiques territoriales en matière de transition énergétique, de lutte et d'adaptation au changement climatique.

Le service de Conseil en Energie Partagé a pour objectif d'aider les communes adhérentes à diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre notamment par une bonne gestion de leurs consommations d'énergie :

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212202774-20260416-2026030-DE

- en établissant un bilan énergétique du patrimoine, actualisé tous les ans, grâce à un suivi des factures
- en identifiant les dérives de consommation et les équipements les plus énergivores
- en formulant des préconisations d'optimisation, d'amélioration ou de travaux permettant de réduire la consommation énergétique
- en accompagnant la commune dans ses choix et dans ses projets (construction de nouveaux équipements, travaux sur le patrimoine existant), pour apporter des idées, des conseils, et des analyses.

Une équipe de conseillers et conseillères thermiciens assurent ce service pour l'ensemble des collectivités adhérentes sur le territoire, d'où l'intitulé « Conseil en Energie ***Partagé*** ». Cette activité est cofinancée par les intercommunalités, le Syndicat Départemental d'Énergie et l'Ademe et la Région Bretagne (pour les créations de poste)

Suite aux élections municipales et au renouvellement du conseil municipal intervenu le 21 mars 2026, la commune doit désigner l'élu référent à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat, qui peut être celui chargé des bâtiments, des travaux, de l'énergie, de l'environnement, des affaires sociales ou de la participation citoyenne. Il est proposé de désigner M CHAMPAGNE Franck à cette fonction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, passe au vote :

Pour : 19	Abstention :	Contre :

La délibération est Adoptée ☒
Rejetée

Pour Copie Conforme
Le Maire
Christian JOLLY

MAIRIE de ST-BRANDAN
R.F.
Côtes d'Armor 22800